



République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DE L'HUMAIN ET
DES IDENTITES

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.72.16

Missions de vérifications périodiques réglementaires des installations
électriques des ERP de la direction du développement de l'humain et des
identités (DDHI)

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

2. Textes de références	2
3. Nature des vérifications.....	2
4. Périmètre des sites concernés	3
5. Modalités d'exécution	4
6. Livrables attendus	4
7. Révision de prix, commande et paiement	5
8. Critère de sélection des offres	5

1. Objet de la prestation

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation des vérifications périodiques réglementaires des installations électriques des infrastructures de la direction du développement de l'humain et des identités (DDHI) de la Province Nord.

2. Textes de références

Les vérifications devront respecter les points suivants :

- Délibération n°315 du 30 août 2013 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Arrêté du 22 juin 1990, dans sa rédaction du 1er janvier 2013 pour la Province Nord et la Province des Iles Loyautés ;
- Normes Françaises applicables ;
- Le cadre réglementaire applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} à 5^{ème} catégorie ;
- Les normes techniques en vigueur (NF C 15-100, UTE C18-510, etc.).

3. Nature des vérifications

Les prestations incluront :

- Visites générales périodiques des installations : tableaux, prises, luminaires, etc ;
- Tests de continuité de terre, déclenchement des différentiels, tests d'isolement ;
- Relevé de toutes les non-conformités avec classification ;
- Rapport réglementaire avec avis global.

Les documents techniques nécessaires à l'exécution de la prestation seront transmis par le maître d'ouvrage lors de la commande.

4. Périmètre des sites concernés

Les sites concernés par la présente concernent le territoire de la province Nord.

Il est demandé aux candidats de proposer un détail tarifaire par secteur géographique, afin de faciliter l'analyse économique et la planification globale.

Un planning prévisionnel est attendu de la part des candidats dans le délai imparti ci-après :

Date de début	11/08/2025
Date de fin	29/08/2025

Nom infrastructure	Localisation	Numéro d'inventaire cadastral (NIC)	Catégorie ERP	Type
Base Nautique de Foué	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	279343-7023	Cat 5	
Centre Aquatique Provincial	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	285341-8933	Cat 3	PA-X (N)
Centre culturel de Hienghène	Hienghène	493711-9596	Cat 5	R
Centre culturel de Pomémie	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	4866-797998	Cat 5	W, Y et L
Centre d'hébergement de Canala	Canala	599619-4618	Cat 5	
Centre tennistique de Koné	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	281349-3100	Cat 5	
Complexe culturel de Koné	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	281348-8667	Cat 5	R et W
Ecole de musique de Koumac	Koumac	221402-1927	Cat 4	R et L
Ecole de musique de Poindimié	Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	534684-1459	Cat 4	
Maison de la femme de Koné	Vook, Koohné, Pweebu (Voh, Koné, Pouembout)	2834-437974	CAT 5	
Médiathèque de Poindimié	Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	534684-2417	Cat 5	S, L
Maison de la femme à Pum (Poum)	Pum (Poum)	397762-7189	Cat 5	L

5. Modalités d'exécution

La proposition devra obligatoirement être établie par un bureau de contrôle technique agréé et respecter les modalités suivantes :

- Planification par secteur géographique ;
- Visites coordonnées le bureau de la gestion des infrastructures (BGI) ;
- Intervention en site occupé et ouvert au public, avec respect des horaires d'ouverture.

6. Livrables attendus

Les livrables attendus sont :

- Rapport de vérification réglementaire avec photos des réserves/observations émises ;
- Synthèse des écarts avec actions à mener.

7. Révision de prix, commande et paiement

- Les prix sont réputés fermes, et non actualisables ;
- La prestation de service sera formalisée par bon de commande ;
- Le paiement de la prestation sera effectué à la réception de l'ensemble des rapports d'interventions concernés.

8. Critère de sélection des offres

Les offres seront classées selon les critères suivants :

- 50% sur le prix total de la prestation ;
- 30% sur la technique
 - 15% sur l'agrément du contrôleur technique ou de la société
 - 15% sur le CV du contrôleur technique ;

- 20% sur les délais
 - Planning prévisionnel entre le 11 et le 29 août.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.